

Vu pour être annexé à la délibération n° 2 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 22 juin 2026



Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 064-200087567-20260622-CA20260622_02-DE

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 22 MAI 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président sortant ; Mmes ARHANCET, BEOBIDE, ECHEVERRIA, SUSPERREGUI CORNU, THOMAS ; MM. ETCHEBEST, ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE, UGALDE

EXCUSÉS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA ; M. MATON

POUVOIRS : Mme MOUNIOS ADURRIAGA à M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. ETCHEBEST

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ETCHEGARAY

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'association des parents d'élèves

La séance est ouverte à 18 h 00 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

M. ETCHEGARAY est désigné comme secrétaire de séance.

O/J N° 1 - INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE AUTONOME DU CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY, Président sortant

Ont été désignés pour le collège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

M. Arnaud ETCHEPAREBORDE

Mme Liane BEOBIDE

M. Pantxo ETCHEGARAY

M. Yves UGALDE

Mme Virginie ARHANCET

M. Antton CURUTCHARRY

Mme Michelle MOUNIOS ADURRIAGA

Mme Odile SUSPERREGUI CORNU

Ont été désignées par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, en date du 30 avril 2026, en tant que personnes qualifiées :

M. François MATON

Mme Andrée (Maite) ECHEVERRIA

M. Johaïne ETCHEBEST

Mme Célia THOMAS

En conséquence, M. CURUTCHARRY déclare les personnes susnommées installées en qualité d'administrateurs de la régie autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque.

O/J N° 2 - ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) DE LA REGIE AUTONOME

Rapporteur : Mme ECHEVERRIA, doyenne d'âge

Mme ECHEVERRIA, doyenne de l'assemblée, recueille l'accord de ses collègues sur la désignation de M. ETCHEGARAY qui est le plus jeune de l'assemblée, en qualité de secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du (de la) Président(e) de la Régie Autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque.

Seul M. Antton CURUTCHARRY s'est porté candidat.

En application des dispositions de l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants	12
Blancs et nuls	1
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

M. CURUTCHARRY a obtenu 11 voix.

M. CURUTCHARRY ayant obtenu la majorité absolue est élu **PRESIDENT** de la Régie Autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel Pays Basque.

O/J N° 3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S DE LA REGIE AUTONOME

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

En application des statuts de la Régie autonome, le Conseil d'administration élit en son sein deux Vice-président(e)s représentants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

En application de ces dispositions, le conseil est invité à procéder au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des deux Vice-président(e)s.

Après sollicitation des membres par M. CURUTCHARRY, M. UGALDE se porte candidat.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

➤ Nombre de votants	12
➤ Blancs et nuls	0
➤ Suffrages exprimés	12
➤ Majorité absolue	7

M. UGALDE a obtenu 12 voix.

M. UGALDE ayant obtenu la majorité absolue, est élu **premier Vice-président** de la Régie autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

M. CURUTCHARRY sollicite à nouveau les membres pour le poste de deuxième vice-président(e) et Mme BEOBIDE se porte candidate.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

➤ Nombre de votants	12
➤ Blancs et nuls	0
➤ Suffrages exprimés	12
➤ Majorité absolue	7

Mme BEOBIDE a obtenu 12 voix.

Mme BEOBIDE ayant obtenu la majorité absolue, est élue **deuxième Vice-présidente** de la Régie autonome du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel.

O/J N° 4 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY présente aux membres du conseil d'administration la délégation d'attributions au président qui fait suite à son élection.

Il précise que cette liste avait cours durant le mandat précédent.

Elle a pour but de donner plus de souplesse à la vie administrative territoriale en permettant aux exécutifs locaux d'exercer des attributions qui venaient normalement de l'organe délibérant.

Le président peut également déléguer tout ou partie de ses attributions aux vice-présidents.

Adopté à l'unanimité

O/J N° 5 – Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès de la Régie Autonome du Conservatoire Maurice RAVEL, institution du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque ici le dernier point à l'ordre du jour de ce premier conseil d'administration des nouveaux élus.

Il précise qu'il s'agit de venir fixer le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST), placé auprès de la Régie Autonome, de maintenir le paritarisme et de recueillir l'avis du collège des représentants de l'administration.

Cette année auront lieu les élections des représentants du personnel.

Le CST est issu de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail qui étaient des outils de dialogue social. Il émet des avis sur les questions d'environnement professionnel. Il comprend donc un collège des représentants du personnel et un collège des représentants de l'administration.

En tenant compte des effectifs au 1^{er} janvier de 132 agents, dont 46% d'hommes, et 54% de femmes, il y aura donc 3 représentants du personnel titulaires et 3 représentants suppléants. Le paritarisme sera maintenu.

C'était le fonctionnement retenu jusqu'alors, il a bien fonctionné avec des discussions plus ou moins vives de temps en temps, mais nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Points d'information et questions diverses

1 / Présentation de la régie aux nouveaux membres du conseil d'administration

M. NICOULEAU expose un Powerpoint aux nouveaux membres du conseil d'administration afin de leur présenter la régie autonome du conservatoire et de l'orchestre, forte de ses 132 agents et de son déploiement sur 4 antennes que sont Bayonne, Biarritz, Hendaye et Amikuze actuellement.

Il aborde les effectifs d'élèves, le fonctionnement actuel, les projets à venir, l'Orchestre, le SNOP, les liens étroits avec la CAPB, afin que chacun se rende compte de tous les aspects que représente la gestion du bel établissement qu'est le Conservatoire Maurice Ravel.

Il précise que le document sera envoyé sous format PDF à l'ensemble des membres par mail à l'issue du conseil.

2/ Fixation des prochains conseils d'administration

M. CURUTCHARRY explique aux membres qu'il y aura 5 à 6 conseils d'administration sur l'année, à savoir 2 rapprochés en février, mars ou avril pour les débats d'orientation budgétaire et le vote du budget, un en fin d'année scolaire, un à la rentrée et un en décembre en général. Le 6^{ème} et dernier restant à l'appréciation de l'établissement selon les sujets à faire délibérer. Il fait un tour de table pour connaître la tendance des disponibilités de chacun.

Dans un premier temps, le prochain conseil est fixé au lundi 22 juin à 18h00.

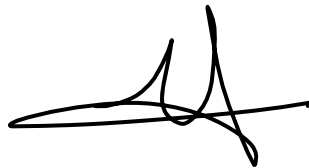
Il conviendra de fixer les autres ensuite.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie les nouveaux membres du conseil d'administration et lève la séance à 19H55.

La doyenne du Conseil d'Administration,
Maite ECHEVERRIA



Le secrétaire,
Pantxo ETCHEGARAY



Le Directeur Général,
Edgar Nicouleau



Les assesseurs

Le responsable financier et RH,
Marc Guallar

